

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPE**

---

**Séance du 12 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

**Etaient présents** : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POUILLIER Bernard, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE ANDRE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARNOULD Caroline, ARSCHOOT Dominique, DUPONT DUMOULIN Valérie, HERBIN Gaël, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, ROELENS Natasha, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume, MORTELECQUE Denis, GUERBEAU Pascale, MOUILLE Sophie

**Excusé** :

M. AFFLARD Christian  
M. CARTIGNY Pierre-Alexis

**Avaient donné procuration** :

Mme BOITEAU Nadège à M. DEWAILLY Bruno  
Mme LABAERE Cynthia à Mme ROELENS Natasha  
Mme PARMENTIER RICHEZ Isabelle à Mme BRASME Marie-Laure  
M. BAILLY Claude à M. DUCATEZ Marc  
Mme CAPANNELLI Claire à Mme GUERBEAU Pascale  
M. WAYENBURG Aymeric à M. MORTELECQUE Denis  
Mme BARBE Marie-Laurence à Mme MOUILLE Sophie

**Assistait à la séance** : Claire ROLAND, Secretariat Général

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mme DELPORTE Marie-Françoise ayant été désignée pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptées.

**FINANCES**

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 20

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 27

Date de convocation : jeudi 6 avril 2023

Date de réception en préfecture : jeudi 20 avril 2023

**CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 AVRIL 2023****FINANCES**

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Préambule

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2311-5, crée par l'article 8 de la loi du 29 décembre 1999 stipulant que seul le Conseil Municipal est compétent pour déterminer l'affectation du résultat de l'exercice N – 1,

Vu l'avis favorable des membres présents de la commission « Administration Générale » du 6 avril 2023.

Après avoir examiné et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, ainsi que le compte de gestion du Trésorier municipal correspondant, en tous points, au compte administratif,

Le Quorum constaté,

Le conseil municipal de Sainghin-en-Weppes,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur POULLIER Bernard, Adjoint,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,**

- **D'APPROUVER** l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme joint à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Matthieu CORBILLON

